

Discours Vendredi 1 juin 2018

16 ramadan 1439

Les dix dernières nuits du mois de ramadan

Certes, les époques se dépassent en valeur de même que certains lieux ont plus de valeur que d'autres. En effet, Dieu a préféré le mois du ramadan aux autres mois de l'année, puis, il a accordé un mérite particulier à ses dix dernières nuits.

Par ailleurs, il est établi d'une manière authentique que le Messenger de Dieu, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, fournissait des efforts dans l'adoration durant les dix dernières nuits plus qu'il en fournissait à d'autres moments. **'Aïsha, que Dieu l'agrée dit : « Les dix dernières nuits arrivées, le Messenger de Dieu, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, serrait le « mi-zar », veillait sa nuit et réveillait sa famille » (al-Boukhari et Mouslim).**

L'expression « **serrer le mi-zar** » désigne métaphoriquement l'effort intense fourni dans l'adoration. Elle est également utilisée pour désigner qu'il s'isolait de ses femmes pour se consacrer à l'adoration.

« **Il veillait la nuit** », c'est-à-dire qu'il la veillait entièrement en adoration alors qu'auparavant, il en veillait une partie et dormait pendant l'autre partie. Cela peut également signifier qu'il veillait la majeure partie de la nuit conformément aux propos de **'Aïsha, que Dieu l'agrée : « Je ne pense pas qu'il ait passé la nuit en prière jusqu'à l'aube. » (Mouslim)**

« **Il réveillait sa famille** », c'est-à-dire qu'il tenait à ce que sa famille s'associe à lui dans l'adoration de Dieu et dans l'accomplissement des œuvres de bien. Aussi, le Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, nous apprend que le musulman se doit d'inciter sa famille à accomplir les bonnes œuvres et de veiller à ce que celle-ci partage avec lui ces moments.

D'ailleurs, la retraite spirituelle que réalisait le Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, dans sa mosquée démontre l'intensité de son effort durant les dix dernières nuits du ramadan. En effet, **'Aïsha, que Dieu l'agrée, dit que le Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, observait une retraite spirituelle durant les dix derniers jours du ramadan et ce, jusqu'à ce que Dieu exalté reprît son âme. Puis, ses épouses observaient la retraite spirituelle après lui. (al-Boukhari et Mouslim)**

En réalité, l'islam n'a pas autorisé le monachisme ni l'adoration par l'isolement permanent. En revanche, il a établi des moments temporaires à des moments particuliers pour rassasier le côté spirituel.

Le secret du dédoublement de l'effort durant les dix dernières nuits du Ramadan réside dans deux points :

Premièrement : ces nuits marquent la fin de ce mois béni, or, l'acceptation des œuvres dépend des derniers œuvres accomplis. C'est pour cette raison qu'Abou Bakr, que Dieu l'agrée, avait l'habitude d'implorer Dieu en ces termes : « *Seigneur Dieu ! Fait en sorte que le meilleur moment de ma vie soit sa fin, que la meilleure de mes actions soit les dernières, et que le meilleur de mes jours soit le jour de ta rencontre* ».

En plus, il est fort probable que le musulman ait été coupable de manquement au début du Ramadan ou à sa moitié, les dix derniers jours se présentent alors comme une occasion pour se rattraper. **Al-Hassan al-Basri dit : « Une vie dont la première partie a été ratée mérite de voir sa fin réformée ».**

Deuxièmement : ces nuits contiennent la nuit bénie du destin que Dieu a préférée aux autres nuits de l'année. Ainsi, le perspicace est celui qui doublera d'effort durant ces nuits afin de coïncider avec la nuit du destin pour voir ses péchés pardonnés. En effet, **le Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, dit : « Quiconque veille la nuit du destin par conviction de foi, en espérant la récompense divine, verra ses péchés antérieurs pardonnés » (al-Boukhari et Mouslim).**

Le célèbre tabi'i Sa'id ibn al-Mousayyab disait que : « **Quiconque assiste à la Prière du 'Icha la nuit du destin aura pris sa part de cette nuit** ».

Par ailleurs, le Coran a mis en évidence le mérite de cette nuit étant donné que Dieu a révélé à son sujet une sourate entière « **Nous l'avons certes, fait descendre (le Coran) pendant la nuit d'al-Qadr** ».

C'est donc le Coran qui lui a donné ce nom « **la nuit d'al-Qadr** ». Elle fut appelée ainsi car le terme « **qadr** » désigne en arabe une chose ayant une grande valeur. C'est donc une nuit d'une grande valeur. Elle est également appelée ainsi car c'est au cours de cette nuit que les actions et la subsistance des gens sont prescrites pour toute l'année. C'est dans ce sens qu'elle est appelée : la nuit du destin. **Dieu dit : « Nous**

L'avons fait descendre en une nuit bénie, Nous sommes en vérité Celui qui avertit, durant laquelle est décidé tout ordre sage » (44 : 3-4).

At-Tabari explique ceci en se référant à l'explication de Qatada qui dit : «C'est-à-dire, durant cette nuit sera décidé tout ce qui se produira cette année jusqu'à l'année suivante ».

Dieu a honoré cette nuit en faisant de celle-ci une nuit meilleure que mille mois. Ainsi, un acte d'adoration au cours de cette nuit est meilleur qu'une adoration durant mille mois ne contenant pas la nuit du destin.

Mille mois est équivalent à 83 années et quatre mois. C'est dire que cette nuit, à elle seule, vaut toute une vie. Durant une seule nuit, la vie est prolongée, au minimum, de 83 ans et quatre mois, car **Dieu dit « meilleure que mille mois »**. Ainsi, en fonction de leur effort au cours de cette nuit, certains se verront attribués la récompense d'une adoration de 83 ans et quatre mois, d'autres seront récompensés comme s'ils avaient vécu des milliers de mois ...

Le Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, nous met en garde contre le fait de négliger cette nuit en délaissant sa veillée, ce qui privera certainement le musulman de son mérite et de son immense récompense. **Il dit : « Ce mois est venu à vous. Il contient une nuit meilleure que mille mois. Quiconque en est privé sera privé de tout bien, et seul un malheureux en sera privé » (Ibn Majah).**

Quelle est la nuit du destin ?

Le Coran nous indique qu'elle est située dans le mois du Ramadan au cours duquel le Coran fut révélé, mais de quelle nuit s'agit-il ?

Les savants divergent quant à la détermination de cette nuit. Dans son livre « fath al-bari », Ibn Hajar al-'Asqalani évoque 46 avis à ce sujet.

Pour certains, il s'agit de la première nuit du Ramadan.

Al-Hassan al-Basri ainsi certains juristes estiment qu'il s'agit de la 17^{ème} nuit du Ramadan ; la nuit qui marque le début de la révélation du Coran sur le Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui.

Certains compagnons dont Abou Sa'id al-Kodri, que Dieu l'agrée, pensent qu'il s'agit de la 21^{ème} nuit du Ramadan, car le **Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, leur dit un jour : « Voyez-vous la nuit du destin ... » C'est alors qu'untel et untel se disputèrent dans la mosquée et la connaissance de cette nuit fut effacée de la mémoire du Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, et ce, en conséquence de cette querelle. Une fois le souvenir de la date de la nuit du destin effacé de sa mémoire, le Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, dit : « C'est peut-être un bien pour vous ». Puis, il dit aux compagnons : « je me suis vu, cette nuit là, comme si je me prosternais sur de l'eau et de l'argile ». Abou Sa'id, qui avait entendu ceci du Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, dit : « Le ciel était dégagé quand tout à coup un nuage apparut et la pluie se déversa sur nous. Le matin suivant cette nuit, la nuit du 21 du Ramadan, le Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, se prosterna (dans sa Prière) et nous avons pu voir de l'eau et de l'argile sur son front » (al-Boukhari et muslim).**

D'autres compagnons et tabi'ines estiment qu'il s'agit plutôt de la 27^{ème} nuit du Ramadan. Oubey ibn Ka'b, que Dieu l'agrée, est de cet avis. D'ailleurs, il jurait pour soutenir son avis. Ibn 'Abbas, que Dieu l'agrée, partage également cet avis.

Vraisemblablement, l'avis le plus sûr est de situer cette nuit pendant les nuits impaires parmi les dix dernières nuits conformément au hadith : **« On m'a dévoilé la nuit du destin puis, on me l'a fait oublié (ou je l'ai oublié). Aussi, scrutez-la dans les nuits impaires des dix dernières nuits » (al-Boukhari).**

Dieu nous a caché la date précise de cette nuit pour nous pousser à déployer des efforts durant tout le mois du Ramadan et de redoubler de ferveur pendant les dix dernières nuits, de même qu'il nous a caché le moment durant lequel Dieu exauce les implorations le vendredi pour que nous l'implorions toute la journée. C'est probablement pour cette raison que le Prophète, que la Paix et la Bénédiction de Dieu soient sur lui, dit : **« C'est peut-être un bien pour vous ».**

Que dire pendant la nuit du destin ?

Aïsha, que Dieu l'agrée, interrogea le Messager de Dieu en ces termes : « Ô Messager de Dieu ! S'il

m'arrivait de savoir quelle nuit est celle du « destin », dis-moi ce que je devrais dire » Il répondit : « Dis : « Seigneur Dieu ! Tu es Pardonneur et Tu aimes le pardon. Aussi, pardonne-moi » (rapporté par at-Tirmidhi)